

Période d'Observation en Entreprise

Quel Jeune ?	Un jeune, d'au moins 14 ans, scolarisé en classes de 4 ^{ème} , de 3 ^{ème} ou en lycée
Quelle Entreprise ?	Tous secteurs d'activité et toutes entreprises relevant des activités des Chambres consulaires
Quand ?	Pendant les vacances scolaires, selon le calendrier officiel du rectorat, y compris en Juillet et Août
Quelle durée ?	De 1 à 5 jours, entre lundi et samedi Plusieurs stages possibles, à raison de 5 jours au total, par période de vacances scolaires La durée est de 7h maximum par jour, sur 5 jours ou de 6 h pour les jeunes de moins de 15 ans
Pourquoi ?	<ul style="list-style-type: none"> • Découvrir l'entreprise, ses métiers et rencontrer des professionnels • Connaître le métier, les activités et l'environnement professionnel • Construire son projet professionnel • Mettre en place un futur parcours en apprentissage
<p>Quelles démarches ?</p> <p>« C'est simple et rapide ! »</p>	<p>① Version dématérialisée</p> <p>② Télécharger le modèle de convention sur les sites Internet des Chambres Consulaires (www.urmapaysdelaloire.fr ; www.paysdelaloire.cci.fr ; www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr) ou demandez-la en vous adressant aux contacts mentionnés sur cette fiche</p> <p>③ Imprimer et compléter lisiblement et signer la convention en 2 exemplaires entre l'entreprise d'accueil, l'élève et son représentant légal (si mineur)</p> <p>④ Retourner la convention par mail ou par courrier à la Chambre Consulaire dont dépend l'entreprise d'accueil : 2 semaines minimum avant le début de la période d'observation (prévoir 4 semaines si la période a lieu en août)</p> <p>=> <i>La convention examinée par la Chambre consulaire est ensuite renvoyée à l'élève, aux parents ou à l'entreprise qui se charge d'en informer l'autre partie.</i></p> <p>Au terme du processus, l'entreprise, le jeune / ses parents et la Chambre consulaire seront en possession d'un exemplaire.</p>

Vos Contacts

44 :

➤ **Chambre de Métiers et de l'Artisanat :**

Mme Lefort – 02 40 18 96 96 - slefort@artisanatpaysdelaloire.fr

M. Berhault – 02 40 18 96 96 - gberhault@artisanatpaysdelaloire.fr

➤ **Chambre de Commerce et d'Industrie :**

Mme Derouet - 02 40 44 42 13 - e.derouet@nantesstnazaire.cci.fr

Mme Le Brun - 02 40 44 60 93 - d.lebrun@nantesstnazaire.cci.fr

➤ **Chambre d'Agriculture**

Mr Aebischer - 02 53 46 60 06 - frederic.aebischer@loire-atlantique.chambagri.fr

49 :

➤ **Chambre de Métiers et de l'Artisanat :**

Mme Mainfroid – 02 41 22 61 56 - bmainfroid@artisanatpaysdelaloire.fr

➤ **Chambre de Commerce et d'Industrie :**

Mmes Arriau, Nicolas ou Furet - 02 41 20 53 20 - contrat.apprentissage@maineetloire.cci.fr

➤ **Chambre d'Agriculture :**

Mme Lefrand - 02 41 96 77 39 - veronique.lefrand@maine-et-loire.chambagri.fr

53 :

➤ **Chambre de Métiers et de l'Artisanat :**

Mme Bellier - 02.43.49.88.54 - mbellier@artisanatpaysdelaloire.fr

Mme Bridier - 02.43.49.88.54 – sbridier@artisanatpaysdelaloire.fr

M. Peltier – 02 43 64 11 00 – cpeltier@artisanatpaysdelaloire.fr

➤ **Chambre de Commerce et d'Industrie du 49 :**

Mme Arriau - 02 41 20 53 15 - Isabelle.ARRIAU@paysdelaloire.cci.fr

➤ **Chambre d'Agriculture :**

Mme Dubois – 02 43 67 37 12 – delphine.dubois@mayenne.chambagri.fr

72 :

➤ **Chambre de Métiers et de l'Artisanat :**

Mme Marais - 02 43 50 13 70 – Imarais@artisanatpaysdelaloire.fr

➤ **Chambre de Commerce et d'Industrie :**

Mme Buon- 02 43 40 60 80 ou 07 60 53 53 71 - christelle.buon@lemans.cci.fr

➤ **Chambre d'Agriculture :**

Mme Rivière – 02 43 29 24 41 – audrey.leduc@sarthe.chambagri.fr

85 :

➤ **Chambre de Métiers et de l'Artisanat :**

Mme Ardoin – 02 51 36 53 00 – cardoin@artisanatpaysdelaloire.fr

➤ **Chambre de Commerce et d'Industrie :**

Mme Marionneau – 02 51 45 32 33 – apprentissage@vendee.cci.fr

➤ **Chambre d'Agriculture :**

Mme Guignard – 02.51.36.82.74 - edwige.guignard@vendee.chambagri.fr